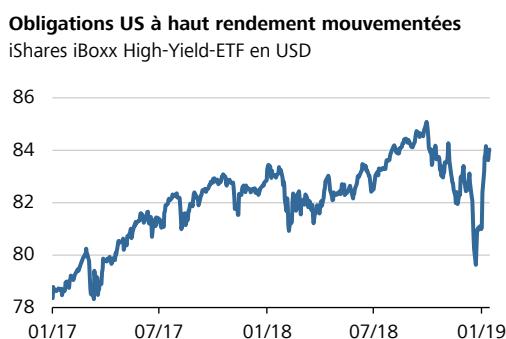


Commentaire sur le marché

La saison de publication des résultats du quatrième trimestre 2018 a débuté avec des résultats mitigés et des perspectives modérées pour les entreprises. Theresa May se trouve sous pression accrue: elle doit présenter un «plan B» d'ici à lundi.



GRAPHIQUE DE LA SEMAINE



Les obligations HY ont, elles aussi, subi des turbulences dernièrement. Depuis Noël, cette catégorie de placement a récupéré une grande partie des pertes de cours. Actuellement, nous ne voyons toutefois aucun rapport favorable de risque / gain.



GROS PLAN

Méga deal dans l'industrie aurifère

Newmont Mining aux USA achète le rival canadien Goldcorp pour 10 mia USD. Des réserves d'or en déclin et la hausse des coûts obligent les producteurs d'or à se rationaliser. La vague de consolidation devrait se poursuivre.

L'inventeur du fonds indiciel est décédé

Jack Bogle, fondateur du géant de la gestion Vanguard, est décédé à l'âge de 89 ans. En 1976, il a créé le premier fonds indiciel avec un volume de 11 mio USD. Aujourd'hui, il a un poids de 400 mia USD. Au niveau mondial, plus de 10'000 mia USD ont été investis dans les fonds indicuels.



LE PROGRAMME

Jeudi 24 janvier 2019

La BCE est susceptible de prendre une attitude prudente lors de sa première réunion et risque de reporter à nouveau la sortie de la politique monétaire accommodante, qui était prévue en 2019.

Les banques US ouvrent la saison: qui a pris son envol. Traditionnellement, ladite «Earnings Season» aux USA est lancée par les grandes banques. Les chiffres publiés cette semaine ont été mitigés. JPMorgan n'était pas convaincant et a déçu les analystes quant à leurs estimations de gain, notamment pour les opérations de négoce avec les obligations, les devises et les matières premières où le chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2018 a fléchi de 16%. Mais il n'y a pas que chez le géant de l'industrie que le négoce s'est mal passé. Les fortes variations sur les marchés, tout comme la liquidité en partie faible ces dernières semaines, ont aussi impacté la concurrence. En effet, les investisseurs institutionnels ont réduit les risques et donc leurs activités de négoce pendant les mois boursiers turbulents.

Malgré les résultats mitigés, les cours des actions ont traversé des phases d'euphorie intermittentes. La réaction positive aux mauvais chiffres laisse penser que le marché a déjà anticipé en partie les perspectives de gain ternies par les pertes de cours parfois violentes de ces dernières semaines. En tout cas, les estimations de gain pour le quatrième trimestre ont régressé, passant de 17% à 11% depuis octobre, et pour 2019 aussi, les attentes des analystes se sont nettement crispées, passant à 6%. Comme la réforme fiscale date à présent d'un an, les chiffres se mesurent à une base comparative plus élevée dès le premier trimestre, et de ce fait, les gains semblent généralement être plus faibles cette année. Les semaines à venir, il faut s'attendre à des surprises en partie négatives quant aux gains et à des perspectives généralement plus prudentes pour les entreprises. Après un rallye de plus de 10% depuis Noël, le marché des actions US est susceptible de subir prochainement une correction des cours.

Les rendements obligataires en quête de stabilité: la dynamique sans cesse fléchissante de l'économie mondiale et la guerre commerciale latente ont entraîné une nette baisse aussi bien des cours des actions que des rendements obligataires. Cela a conduit à de nets gains de cours pour les obligations d'Etat aux USA et en Europe. À quoi faut-il s'attendre par la suite? Avec des niveaux de 2,6% pour les rendements US et de -0,25% pour les obligations de la Confédération, comme en début d'année, nous sommes d'avis que les craintes conjoncturelles étaient largement intégrées aux cours. De là, nous anticipons une hausse générale, quoique volatile, du niveau des rendements en 2019. Cette année encore, les obligations d'Etat, prétendument sûres, ne semblent pas trop prometteuses en matière de gain. Aussi, recommandons-nous dans notre stratégie de placement de sous-pondérer les obligations.

«Plan B» pour le «Brexit»: avec 432 voix contre 202, Theresa May a subi une défaite historique mardi à la Chambre des communes britannique lors du vote sur le deal du «Brexit» avec l'UE. Le lendemain, elle a dû se soumettre à un vote de défiance de l'opposition, qu'elle n'a remporté que de justesse. À présent, elle doit présenter un «plan B» au Parlement d'ici à lundi pour la sortie de l'UE. Mais au vu des différences évidentes entre et au sein des partis, il semble vain de croire que le plan pour l'exode prévu le 29 mars puisse être encore respecté. Les représentants de l'UE se sont récemment montrés ouverts à l'option d'une date de divorce ultérieure. Mais il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre, car les élections européennes auront lieu fin mai au plus tard et les choses deviendront alors vraiment compliquées.

Oliver Hackel, CFA
Responsable Macro & Investment Strategy

RAIFFEISEN

Editeur

Raiffeisen Suisse CIO Office
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
ciooffice@raiffeisen.ch

Internet

www.raiffeisen.ch/web/placer

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen
locale: www.raiffeisen.ch/web/ma+banque

Autres publications

Vous trouvez cette publication ainsi que d'autres publications Raiffeisen sous le lien ci-après:
www.raiffeisen.ch/rch/fr/qui-sommes-nous/publications/marches-et-opinions/publications-research.html

Mentions légales

Ce document n'est pas une offre.

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information exclusive-ment. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortis-sants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les place-ments décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute dé-cision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution pré-sente ou future de la valeur. Les éventuelles commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actua-lité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des consé-quences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le ré-sultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appli-quent donc pas à la présente publication.

RAIFFEISEN